



Mairie de Neufchâtel en Saosnois
3, place Maxime Boisseau
72600 Neufchâtel en Saosnois
☎ 02 43 97 74 15
mairie.neufchatel-en-saosnois@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU

Séance du 20 décembre 2018

Le vingt décembre deux mil dix-huit à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Michel GOURDEL, Maire.

Présents : M. GOURDEL Michel, Maire, Mmes : GILOUPPE Chantal, MOULARD Claudie, QUERE Cécile, MM : BLEU Gérard, CHOLET Jonathan, GERVAIS Hubert, PIEL Wilfrid, PORTE Jean-Yves.

Excusé(s) : M MARUITTE Rémi.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RAGAINÉ Chantal à M GOURDEL Michel et M MARTIN Richard à Mme QUERE Cécile.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 11

Secrétaire de séance : Mme GILOUPPE Chantal.

D2018_12_04 – DESIGNATION DE DEUX MEMBRES ELUS AU CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 et qu'il ne peut être inférieur à 8. De plus, il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit au CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Monsieur le Maire informe que Monsieur PAILLUSSON Norbert et Mme MOULARD Claudie ont démissionnés du CCAS. Ainsi, le Conseil Municipal doit procéder au renouvellement de ces deux élus afin de maintenir la parité entre les membres élus et les membres nommés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après vote à bulletin secret, de nommer Monsieur MARTIN Richard et Monsieur BLEU Gérard pour siéger au CCAS.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_12_05 – DEVIS POUR REFECTION RESEAU PLUVIAL ROUTE D'ANCINNES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises Colas et Eurovia pour la réfection du réseau pluvial route d'Ancinnes.

- Colas : 3 502.25 € HT

- Eurovia : 3 835 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de réaliser ses travaux et de retenir le devis de l'entreprise Colas pour un montant de 3 502.25 € HT.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_12_06 – FACTURE PRIMAGAZ D'UN MONTANT DE 744.23 € HT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la facture Primagaz d'un montant de 744.23 € HT pour la consommation d'octobre à décembre de la mairie. Il sollicite l'accord des conseillers pour payer cette facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de payer la facture Primagaz d'un montant de 744.23 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_12_07 – FACTURE PRIMAGAZ D'UN MONTANT DE 686.64 € HT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la facture Primagaz d'un montant de 686.64 € HT pour la consommation d'octobre à décembre de l'école primaire. Il sollicite l'accord des conseillers pour payer cette facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de payer la facture Primagaz d'un montant de 686.64 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_12_08 – FACTURE EDF D'UN MONTANT DE 1 506.36 € HT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la facture EDF d'un montant de 1 506.36 € HT pour l'électricité de septembre à novembre de l'éclairage public. Il sollicite l'accord des conseillers pour payer cette facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de payer la facture EDF d'un montant de 1 506.36 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_12_09 – FACTURE EDF D'UN MONTANT DE 1 340.35 € HT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la facture EDF d'un montant de 1 340.35 € HT pour l'électricité de septembre à novembre des bâtiments communaux. Il sollicite l'accord des conseillers pour payer cette facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de payer la facture EDF d'un montant de 1 340.35 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_12_10 – FACTURE AVENIR ET SERVICES D'UN MONTANT DE 1 073.60 € HT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la facture Avenir et Service d'un montant de 1 073.60 € TTC pour le remplacement au mois de novembre de l'agent technique. Il sollicite l'accord des conseillers pour payer cette facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de payer la facture Avenir et Service d'un montant de 1 073.60 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_12_11 – FACTURE GARAGE PALLU D'UN MONTANT DE 650.80 € HT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la facture du Garage Pallu d'un montant de 650.80 € HT pour la réparation du véhicule de l'atelier suite à un accrochage. Il sollicite l'accord des conseillers pour payer cette facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de payer la facture du Garage Pallu d'un montant de 650.80 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_12_12 – FACTURE PEDAGOGICHE D'UN MONTANT DE 384.53 € HT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la facture Pédagogiche d'un montant de 384.53 € HT pour l'abonnement 2019. Il sollicite l'accord des conseillers pour payer cette facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de payer la facture Pédagogiche d'un montant de 384.53 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_12_13 – PRET DU BARNUM AU COMITE DES FETES DE ST PATERNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a prêté le barnum au comité des fêtes de St Paterne. Suite à ce prêt, le comité des fêtes a versé la somme de 100 € auprès du trésor public. Afin d'effectuer les écritures nécessaires, il convient de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les 100 € du comité des fêtes de St Paterne pour le prêt du barnum.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_12_14 – DEVIS FUEL ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise CPO pour le fuel à l'école maternelle. Le prix est 740 € HT par m3 (1 000 litres).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de remplir la cuve à fuel de l'école maternelle au prix de 740 € HT par m3.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_12_15 – PLOTS SOLAIRES ALLEE MARGUERITE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Traçage Service pour la mise en place de plots solaires sur les écluses de l'Allée Marguerite. Le devis s'élève à 560 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de réaliser ses travaux par l'entreprise Traçage Service pour un montant de 560 € HT.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire a remis en mains propres à Mme QUERE Cécile et M CHOLET Jonathan leurs retraits de délégations.
- Cérémonie de départ à la retraite du Docteur Mérignieux le 29 décembre 2018 à partir de 18h30
- Résidences les Hespérides